

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2700

29 octobre 2013

SOMMAIRE

Alleluia Private S.A. SPF	129592	International Trading and Investments	
Anabase S.A. SPF	129593	Holdings S.A. Luxembourg	129570
Angela Private S.A. SPF	129592	IRERE Industrial Services	129569
Appollo Private S.A. SPF	129592	ISPB LUX SICAV	129573
Arachy Private S.A. SPF	129593	JAPL, Diop secs	129600
Aventador S.A. SPF	129593	KPI Residential Property 5 S.à r.l.	129600
Bimbo Hungria Zrt. Luxembourg Branch		Montemar S.A.	129584
.....	129573	Montemar S.A.	129585
C3P Invests S.A.	129584	Moustique II S.A.	129585
Calibois S.A.	129584	Northill Europe Holdings S.à r.l.	129554
CF Phoenix Valente Juniors	129591	Peintures ROBIN S.A.	129600
Clamartone S.à r.l.	129583	Playmedia S.à r.l.	129566
D.C.P. SARL	129584	Soram S.A.	129569
Dexia Luxpart	129583	Sport Engineering and Consulting S.à r.l.	
DHL Express (Luxembourg) S.A.	129583	129566
Dia Night Purple s.à r.l.	129582	TBU-1 International S.A.	129597
Endymion S.A.	129594	T.B. Volani Holding S.A.	129574
Farena Invest S.à r.l.	129581	Tea Invest S.A.	129574
FFK Advisors S.A.	129581	Tecebim International Zrt. Luxembourg	
FFK Advisors S.A.	129581	Branch	129573
First Atlas (IX) Lux S.A.	129580	Timken Global Treasury	129566
First Location Automobiles Luxembourg		Top Pro Sport Investment S.A.	129590
S.A.	129581	Umbrella Investments S.à r.l.	129589
Garage Losch Truck, Van & Bus S.à r.l. .	129574	Underwriting Capital I SICAV - SIF	129587
Grand City Properties S.A.	129578	Vaessen-Aaby S.à.r.l.	129587
Hoche Holding S.à r.l.	129582	Vautz Immo S.à r.l.	129586
Holdco 1 Citygate S.à r.l.	129582	Vigi Immo S.A.	129585
Holdco 2 Citygate S.à r.l.	129582	VIP Domotec S.à.r.l.	129590
HSBC Trinkaus Investment Managers SA		Visual Entreprise S.A.	129590
.....	129581	Watson Pharma International Holding S.à	
Immobilière & Associés Sàrl	129572	r.l.	129590
Immo Magtib Sàrl	129572	White Rock Holdings (Luxembourg) S.à	
Interbest s.à.r.l.	129573	r.l.	129591
Inter-Bétail s.à.r.l.	129573	WindNRG S.A.	129591
International Investment Development			
S.A.	129572		

Northill Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.510,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 158.738.

—
In the year two thousand thirteen, on the twenty-first day of August.

Before the undersigned Maître Edouard DELOSCH, notary public residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1) Northill Jersey Holdings LP, a Jersey limited partnership, having its registered office at 28-30 The Parade, St Helier, Jersey, JE1 1ZZ, Channel Islands, with registration number 1323, (the Sole Shareholder) here represented by Mrs Nathalie CHEVALIER, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on 16th August 2013.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

I. The present private limited liability company "Northill Europe Holdings S.à r.l." (the Company), with registered office at 46 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under section B number B 158.738, has been incorporated by deed dated 31 January 2011 and enacted by Maître Joseph EL-VINGER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), as published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 10 May 2011 under number 944. The articles of incorporation have not been amended since the incorporation.

II. The share capital of the Company amounts to twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

III. The Sole Shareholder represented as described above, represents the entire share capital of the Company. The Sole Shareholder can thus validly deliberate and decide on the following agenda:

Agenda

1. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of ten euro (EUR 10.-) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to the amount of twelve thousand five hundred ten euro (EUR 12,510.-) by the issue of ten (10) new shares (the New Shares) with a par value of one euro (EUR 1.-) each. The New Shares will be allocated evenly between all existing class of shares so that each class of share is increased by one share;

2. Subscription and payment of the share capital increase specified in item 1 above by the payment by the Sole Shareholder of an aggregate amount of eleven thousand two hundred and sixty euro (EUR 11,260.-) which will be paid by a contribution in cash out of which ten euro (EUR 10.-) are to be allocated to the share capital of the Company and eleven thousand two hundred fifty euro (EUR 11,250.-) shall be allocated to the share premium account attached to the Class A Shares of the Company;

3. Subsequent restatement of the articles of association of the Company in order to reflect the above items.

The Sole Shareholder thus requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company to the extent of ten euro (EUR 10.-) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to the amount of twelve thousand five hundred ten euro (EUR 12,510.-) by way of the creation and issuance of ten (10) New Shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each. The New Shares will be allocated evenly between all existing class of shares so that each class of share is increased by one share.

Second resolution

The Sole Shareholder declares to subscribe for the New Shares as indicated above, by a contribution in cash of an aggregate amount of eleven thousand two hundred and sixty euro (EUR 11,260.-), so that such amount is now at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the notary. Out of the above mentioned aggregate subscription price, ten euro (EUR 10.-) are to be allocated to the share capital of the Company and eleven thousand two hundred fifty euro (EUR 11,250.-) shall be allocated to the share premium account attached to the Class A Shares of the Company.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to restate the articles of association of the Company in order to reflect the above reclassification, so that they shall henceforth read as follows:

I. Interpretation - Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Definitions and Interpretation.

1.1. In these articles of association:

Available Amount means, at any given time, the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits), increased by (x) any freely distributable reserves (excluding for the avoidance of doubt the share premium reserve attached to the Class A shares) and (y) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be redeemed and cancelled and reduced by (x) any losses (included carried forward losses) and (y) any sums to be placed into a reserve pursuant to the requirements of the Companies Act 1915 or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting).

Board has the meaning given to it in article 7.1;

Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the Class of Shares to be repurchased and cancelled by the number of shares in issue in such Class of Shares;

Class of Shares means an entire class of shares of the Company;

Companies Act 1915 means the Act on Commercial Companies of 10 August 1915, as amended from time to time or any act that may hereafter be substituted therefore;

Company means the company governed by these articles of association (as amended from time to time, the Articles);

Distributable Equity means, at any given time, the sum of the current year profit or loss plus profits carried forward and distributable reserves, minus losses carried forward and the amount to be transferred to the Legal Reserve;

General Meeting has the meaning given to it in article 10.1;

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date;

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of a Class of Shares;

Legal Reserve has the meaning given to it in article 14.1;

Redemption Amount has the meaning given to it in article 6.3;

Total Cancellation Amount means the amount determined by the Board and approved by the shareholder(s) on the basis of the relevant Interim Accounts.

The Total Cancellation Amount shall be the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the shareholder(s) in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

1.2. Words importing the singular number only shall include the plural and vice versa; words importing the masculine gender shall include the feminine and neuter genders.

Art. 2. Name and Registered office.

2.1. The name of the company is "Northill Europe Holdings S.à r.l." (the Company).

The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the Companies Act 1915 and these articles of incorporation (the Articles).

2.2. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.3. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation,

the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares - Redemption

Art. 5. Capital and Shares.

5.1. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred ten euro (EUR 12,510.-) and is divided into:

- one thousand two hundred fifty-one (1,251) Class A shares (the Class A Shares);
 - one thousand two hundred fifty-one (1,251) Class B shares (the Class B Shares);
 - one thousand two hundred fifty-one (1,251) Class C shares (the Class C Shares);
 - one thousand two hundred fifty-one (1,251) Class D shares (the Class D Shares);
 - one thousand two hundred fifty-one (1,251) Class E shares (the Class E Shares);
 - one thousand two hundred fifty-one (1,251) Class F shares (the Class F Shares);
 - one thousand two hundred fifty-one (1,251) Class G shares (the Class G Shares);
 - one thousand two hundred fifty-one (1,251) Class H shares (the Class H Shares);
 - one thousand two hundred fifty-one (1,251) Class I shares (the Class I Shares); and
 - one thousand two hundred fifty-one (1,251) Class J shares (the Class J Shares),
- all subscribed and fully paid up with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

The rights and obligations attached to the Classes of Shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles or by the Companies Act 1915.

5.2. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

5.3 Each amount that has been paid on shares of a certain class above the nominal amount, shall be added to the share premium account attached to the shares of the concerning class.

5.4. Shares are freely transferable among shareholders. The transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

Without prejudice to the right of the Company to redeem shares of one or several classes, shares of any class may only be transferred, whether to an existing shareholder or a new shareholder, simultaneously with a proportionate amount of shares of each other Class of Shares held by the transferring shareholder.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

5.5. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

5.6. Ownership of a share carries tacit knowledge of the resolutions validly adopted by the shareholders.

Art. 6. Redemption of shares.

6.1. The share capital of the Company may be reduced by means of redemption and cancellation of one or more entire Classes of Shares provided however that the Company may not at any time redeem and cancel the Class A Shares and the share premium reserve attached to the Class A Shares. In the case of redemption and cancellation of Classes of Shares, such redemption and cancellation shall be made in reverse alphabetical order (first the Class J Shares, then the Class I Shares and so on). Shares are to be redeemed (and subsequently cancelled) periodically at the option of the Board.

6.2. In the event of a reduction of share capital by means of redemption and cancellation of any Class of Shares (in the abovementioned order), each such Class of Shares entitles the holder(s) thereof (pro rata to their holding in such Class of Shares) to such portion of the Total Cancellation Amount as determined by the Board and approved by the General Meeting, and the holder(s) of shares of the redeemed (and cancelled) Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant Class of Shares held by them and redeemed.

Without prejudice to the foregoing, the Board determines the terms, conditions and manner of redemption of shares if it is authorised to do so by a resolution of the General Meeting. Where the Board is so authorised, it must do so before the relevant shares are issued. In all other instances, the terms, conditions and manner of redemption are to be determined by the General Meeting, whether before or after the issue of the shares concerned.

6.3. The terms of redemption may provide that the amount payable on redemption (the Redemption Amount) may, by agreement between the Company and the holder(s) of the shares, be paid on a date later than the redemption date. Otherwise, the shares must be paid for on redemption.

6.4. Shares may only be redeemed out of:

- (i) Distributable Equity of the Company; or
- (ii) the proceeds of a fresh and concurrent issue of shares made for the purposes of the redemption (including any sum transferred to the share premium account in respect of the new shares).

6.5. Where shares are redeemed, the shares are immediately treated as though they are cancelled and until the actual cancellation all rights attached to such shares, including without limitation voting rights and rights to receive distributions of whatever nature, shall be suspended.

6.6. If upon approval of the annual accounts for a financial year in which shares were redeemed, the Distributable Equity as determined by reference to such annual accounts is negative, then the (former) holder(s) of the redeemed shares shall be liable:

- (i) to repay the Redemption Amount (or part thereof) to the Company to cover the shortfall; or
- (ii) in the case of a redemption by way of a distribution in kind, to pay the company a sum equal to the lesser of the value of such distribution (at the time it was made) or the shortfall.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers (the Board) composed of at least one (1) class A manager (the Class A Manager) and one (1) class B manager (the Class B Manager), appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Companies Act 1915 or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of at least one (1) manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other.

The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Liability of the managers.

9.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Companies Act 1915.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 11. Sole shareholder.

11.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Companies Act 1915 to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

12.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

12.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 13. Réviseurs d'entreprises.

13.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

13.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by the Companies Act 1915. This allocation ceases to be required when this legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

14.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 15. Dissolution - Liquidation.

15.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.1. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

Art. 16. General provisions.

16.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, who is know to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with US, the notary, the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-et-unième jour du mois d'août.

Par-devant Nous, Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Northill Jersey Holdings LP, une société en commandite régie par les lois de Jersey, dont le siège statutaire est situé au 28-30 The Parade, St Helier, Jersey, JE1 1ZZ, Iles de la Manche, enregistrée sous le numéro 1323 (l'Associé Unique), ici représentée par Mme Nathalie CHEVALIER, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 16 août 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La présente société à responsabilité limitée «Northill Europe Holdings S.à r.l.» (la Société), ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés et de à Luxembourg sous le numéro B 158.738, a été constituée par acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 31 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 944 en date du 10 mai 2011. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution.

III. Le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

III. L'Unique Associé de la Société représenté comme décrit ci-dessus représente l'intégralité du capital social de la Société. L'Associé Unique peut donc valablement délibérer sur les résolutions suivantes:

Agenda

1. Augmentation du capital social souscrit de la Société d'un montant de dix euros (EUR 10,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) au montant de douze mille cinq cent dix euros (EUR 12.510,-) par la création et l'émission de dix (10) nouvelles parts sociales d'un euro (EUR 1,-) chacune (les Nouvelles Parts Sociales);

2. Souscription et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 1 ci-dessus par le paiement par l'Unique Associé d'un montant total de onze mille deux cent soixante euros (EUR 11.260,-) qui sera réglé par un apport en numéraire duquel dix euros (EUR 10,-) seront affectés au compte capital social de la Société et onze mille deux cent cinquante euros (EUR 11.250,-) seront affectés au compte prime d'émission de la Société attaché aux parts sociales de classe A de la Société;

3. Modification subséquente des statuts de la Société afin de refléter les points ci-dessus.

L'Associé Unique requiert ainsi le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de dix euros (EUR 10,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) au montant de douze mille cinq cent dix euros (EUR 12.510,-) par la création et l'émission de dix (10) nouvelles parts sociales d'un euro (EUR 1,-) chacune. Les Nouvelles Parts Sociales seront allouées de manière égale entre toutes les classes de parts existantes de telle manière que chaque classe de parts sera augmenté d'une part sociale.

Deuxième résolution

L'Associé unique déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales comme indiqué ci-dessus, par un apport en numéraire d'un montant total de onze mille deux cent soixante euros (EUR 11.260,-), de telle sorte que ce montant est désormais à la disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire. Parmi le montant total de souscription mentionné ci-dessus, dix euros (EUR 10,-) seront affectés au compte capital social de la Société et onze mille deux cent cinquante euros (EUR 11.250,-) seront affectés au compte prime d'émission de la Société attaché aux parts sociales de classe A de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les statuts de la Société afin de refléter le reclassement opéré ci-dessus, de telle sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante;

I. Interprétation - Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Définitions et Interprétation.

1.1. Dans les présents statuts:

Assemblée Générale a le sens qui lui est donné à l'article 10.1;

Capitaux Propres Distribuables désigne la somme du bénéfice ou de perte l'année en cours ainsi que les bénéfices reportés et des réserves distribuables, moins les pertes reportées et le montant à être transféré à la Réserve Légale.

Catégorie de Parts Sociales désigne l'intégralité d'une catégorie de Parts Sociales de la Société.

Comptes Intérimaires désigne les comptes intérimaires de la Société, à la Date d'Arrêté des Comptes Intérimaires concernée.

Conseil a le sens qui lui donné à l'article 7.1.

Date d'Arrêté des Comptes Intérimaires désigne une date qui tombe au moins 8 (huit) jours avant la date de rachat et d'annulation d'une Catégorie de Parts Sociales.

Loi de 1915 sur les sociétés désigne la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, avec ses modifications, ainsi que toute loi qui pourrait éventuellement lui être substituée.

Montant Disponible désigne le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés), augmentés (i) des réserves librement distribuables (à l'exclusion, pour éviter toute ambiguïté, la réserve de prime d'émission attachée aux parts sociales de classe A) et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relatif à la Catégorie de Parts Sociales à racheter/annuler, mais diminués (i) des pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) des sommes à placer dans la ou les réserves conformément aux prescriptions de la Loi de 1915 sur les sociétés ou aux Statuts, chaque fois de la manière indiquée dans les Comptes Intérimaires concernés (sans double comptage, pour éviter toute ambiguïté).

Montant Total d'Annulation désigne le montant fixé par le Conseil et approuvé par les associé(s) sur le fondement des Comptes Intérimaires concernés.

Le Montant Total d'Annulation est le Montant Disponible total de la Catégorie de Parts Sociales concernée au moment de l'annulation, sauf résolution contraire de l'assemblée générale des associé(s) délibérant comme en matière de modification des Statuts, sous réserve, cependant, que le Montant Total d'Annulation ne dépasse jamais ce Montant Disponible.

Prix de Rachat a le sens qui lui est donné à l'article 6.3;

Réserve Légale a le sens qui lui donné à l'Article 14.1.

Société désigne la société régie par les présents statuts (avec ses modifications, les Statuts).

Valeur d'Annulation par Part Sociale désigne le Montant Total d'Annulation à appliquer à la Catégorie de Parts Sociales à racheter et annuler, divisé par le nombre de Parts Sociales en circulation dans cette Catégorie de Parts Sociales.

1.2. Le singulier comprend le pluriel, et vice-versa; le masculin comprend le féminin et le neutre.

Art. 2. Nom et Siège social.

2.1. Le nom de la société est: «Northill Europe Holdings S.à r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, et en particulier, par la Loi de 1915 sur les sociétés.

2.2. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du Conseil. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.3. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de dette de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur la totalité ou sur une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales - Rachat

Art. 5. Capital et Parts sociales.

5.1. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cent dix euros (EUR 12.510,-) et est divisé en:

- mille deux cent cinquante et une (1.251) parts sociales de classe A;
- mille deux cent cinquante et une (1.251) parts sociales de classe B;
- mille deux cent cinquante et une (1.251) parts sociales de classe C;
- mille deux cent cinquante et une (1.251) parts sociales de classe D;
- mille deux cent cinquante et une (1.251) parts sociales de classe E;
- mille deux cent cinquante et une (1.251) parts sociales de classe F;
- mille deux cent cinquante et une (1.251) parts sociales de classe G;
- mille deux cent cinquante et une (1.251) parts sociales de classe H;
- mille deux cent cinquante et une (1.251) parts sociales de classe I; et
- mille deux cent cinquante et une (1.251) parts sociales de classe J;

ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR 1,-), intégralement souscrites et libérées.

Les droits et obligations attachés aux Catégories de Parts Sociales sont identiques, sauf disposition contraire des Statuts ou de la Loi de 1915 sur les sociétés.

5.2. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

5.3. Tout montant devant être payé au titre des parts sociales d'une certaine Catégorie de Parts Sociales au-dessus de la valeur nominale, devra être apporté au compte de prime d'émission attaché aux parts sociales de la Catégorie de Parts Sociales concernées.

5.4. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. La cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Without prejudice to the right of the Company to redeem shares of one or several classes, shares of any class may only be transferred, whether to an existing shareholder or a new shareholder, simultaneously with a proportionate amount of shares of each other Class of Shares held by the transferring shareholder.

Sans préjudice du droit offert à la Société de rembourser les parts sociales d'une ou plusieurs classes, les parts sociales de n'importe quelle classe ne peuvent être transférées, que ce soit à un associé existant ou à un nouvel associé, qu'avec simultanément le nombre proportionnel de parts sociales des autres classes de parts sociales détenues par l'associé cédant.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

5.5. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

5.6. Le fait d'être propriétaire d'une Part Sociale vaut connaissance tacite des résolutions valablement adoptées par l'assemblée générale

Art. 6. Rachat des parts sociales.

6.1. Le capital social de la Société peut être réduit par le rachat (et l'annulation) de l'intégralité d'une ou plusieurs Catégories de Parts Sociales, étant précisé cependant que la Société ne peut, en aucun cas, acheter (et annuler) les Parts Sociales de Catégorie A. En cas de rachats (et annulations) de Catégories de Parts Sociales, ces rachats (et annulations) seront effectués dans l'ordre inverse à l'ordre alphabétique (premièrement les Parts Sociales de Catégorie J, ensuite les Parts Sociales de Catégorie I et ainsi de suite). Les parts sociales doivent être rachetées (et par la suite annulées) périodiquement au gré du Conseil.

6.2. En cas de réduction du capital social par rachat (et annulation) d'une Catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre prévu ci-dessus), chaque Catégorie de Parts Sociales donne à ses détenteurs le droit (proportionnellement à leur participation dans la Catégorie de Parts Sociales concernée) à une fraction du Montant Total d'Annulation fixé par le Conseil et approuvé par l'assemblée générale, et, la Société verse aux détenteurs des Parts Sociales de la Catégorie de Parts

Sociales rachetée (et annulée) un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Catégorie de Parts Sociales concernée qu'ils détenaient et qui a été rachetée.

Nonobstant ce qui précède, le Conseil détermine les termes, conditions et les modalités de rachat des Parts Sociales si celui-ci est autorisé à le faire par une résolution de l'assemblée générale. Lorsque le Conseil y a été autorisé, la détermination doit se faire avant que les Parts Sociales appropriées ne soient émises. Dans tous les autres cas, les termes, conditions et modalités de rachat doivent être déterminés par l'assemblée générale, que ce soit avant ou après l'émission des Parts Sociales concernées.

6.3. Les termes du rachat peuvent prévoir que le montant à payer pour le rachat (le Prix de Rachat) peut, par accord entre la Société et le détenteur des Parts Sociales, être payé à une date ultérieure à la date de rachat. Sinon, les parts sociales doivent être payées au moment du rachat.

6.4. Les Parts Sociales peuvent seulement être rachetées hors de:

(i) Fonds Distribuible de la société; ou

(ii) produits d'une nouvelle émission simultanée de parts sociales faite aux fins du rachat (en ce compris toute somme transférée au compte de prime d'émission à l'égard des nouvelles parts sociales).

6.5. Lorsque les parts sociales sont rachetées, les parts sociales sont immédiatement traitées comme si elles étaient annulées et, jusqu'à l'annulation effective de tous les droits attachés à ces parts sociales, y compris sans limitation les droits de vote et des droits de recevoir des distributions de quelque nature qu'elles soient, doivent être suspendus.

6.6. Si lors de l'approbation des comptes annuels pour un exercice social dans lequel les parts sociales ont été rachetées, le Fonds Distribuible tels que déterminés par référence à ces comptes annuels est négatif, alors les (anciens) détenteurs des parts sociales rachetées seront tenus:

(i) de rembourser le Prix de Rachat (ou une partie de celui-ci) à la société pour couvrir le déficit; ou

(ii) dans le cas d'un rachat par voie de distribution en nature, de rembourser à la société une somme égale au moins de la valeur de cette distribution (au moment où elle a été faite) ou le déficit.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est administrée par un conseil de gérance (le Conseil) composé d'au moins 1 (un) gérant de classe A (le Gérant de Classe A) et 1 (un) gérant de classe B (le Gérant de Classe B), nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 sur les sociétés ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins 1 (un) gérant, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins 24 (vingt-quatre) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions qui sont tenues dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'1 (un) Gérant de Classe A et d'1 (un) Gérant de Classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Responsabilité des gérants.

9.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi de 1915 sur les sociétés.

IV. Associé(s)

Art. 10. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure indiqués dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter en Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, indépendamment de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les 3/4 (trois-quarts) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 11. Associé unique.

11.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à 1 (un), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi de 1915 sur les sociétés à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

11.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le 1^{er} (premier) janvier et se termine le 31 (trente et un) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de résultats, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

12.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

12.4. Le bilan et le compte de résultats sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des associés dans les 6 (six) mois suivant la clôture de l'exercice social.

Art. 13. Réviseurs d'entreprises.

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

13.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser 6 (six) ans. Les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. 5 % (cinq pour cent) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée lorsque la réserve légale atteint 10 % (dix pour cent) du capital social.

14.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter conformément aux dispositions légales applicables.

14.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) les comptes intermédiaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intermédiaires montrent que suffisamment de bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par le Conseil dans les 2 (deux) mois suivant la date des comptes intermédiaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 15. Dissolution - Liquidation.

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés, adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

Art. 16. Dispositions générales.

16.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, fax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par l'un des moyens mentionnés ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Estimation des frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société en lien avec cet acte s'élèvent approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: N. CHEVALIER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 22 août 2013. Relation: DIE/2013/10292. Reçu soixante-quinze (75,-) euros

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 13 septembre 2013.

Référence de publication: 2013130224/668.

(130158169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2013.

Timken Global Treasury, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 131.854.

Les comptes annuels consolidés de The Timken Company au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en conformité avec l'article 316 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2013.

Référence de publication: 2013130329/11.

(130158346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2013.

Sport Engineering and Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 108.794.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013130315/9.

(130158587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2013.

Playmedia S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 130.014.

In the year two thousand thirteen, on the twenty-third day of August.

Before us Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

RAKUTEN, Inc., a company organized under the laws of Japan, having its registered office at 4-12-3 Higashishinagawa, Shinagawa-ku, Tokyo 140-0002, Japan and registered with the Tokyo Legal Affairs Bureau under number 0107-01-020592,

here represented by Mr. Sébastien THIEBAUT, residing professionally at Avenue Guillaume 11th, L-1651 Luxembourg, by virtue of a proxy dated August 19, 2013.

The said proxy, signed by the proxy-holder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of PLAYMEDIA S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at L-1610 Luxembourg, 4-6, Avenue de la Gare, incorporated following a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, dated 4th July 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 5 September 2007 number 1888 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 130.014 (the "Company and whose articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître

Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, dated on 6 December 2011, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 235 of 27 January 2012.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1 To transfer the registered office of the Company;
- 2 To dissolve the Company and to put the Company into liquidation;
- 3 To grant full discharge to the Board of Managers of the Company for the performance of their respective mandates;
- 4 To appoint the liquidator;
- 5 To determine the powers to be given to the liquidator and the remuneration of the liquidator;
- 6 Miscellaneous.

requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder decides to transfer the registered office of the Company from L-1610 Luxembourg, 4-6, Avenue de la Gare to L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

Second resolution

The Shareholder resolved to dissolve the Company and to put the Company into liquidation with immediate effect.

Third resolution

The Shareholder resolves to grant full discharge to the members of the Board of the Company for the performance of their respective mandates.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to appoint as liquidator MEMOLA & PARTNERS S.A., a société anonyme, having its registered office at 48, Esplanade, L-9227 Diekirch, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 135.134.

Fifth resolution

The Shareholder resolved that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the Shareholder.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The Shareholder resolved to approve the remuneration of the liquidator as agreed among the parties concerned.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at nine hundred euro (EUR 900.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le vingt-troisième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

RAKUTEN, Inc., une société régie par les lois du Japon, ayant son siège social au 4-12-3 Higashishinagawa, Shinagawa-ku, Tokyo 140-0002, Japon et immatriculée au Bureau des Affaires Juridiques à Tokyo «Tokyo Legal Affairs Bureau» sous le numéro 0107-01-020592,

ici représentée par Monsieur Sébastien THIEBAUT, demeurant professionnellement à Avenue Guillaume 11, L-1651 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 19 août 2013.

Laquelle procuration signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de PLAYMEDIA S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 4-6, Avenue de la Gare, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, le 4 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 5 septembre 2007, numéro 1888 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.014 (la «Société») et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 27 janvier 2012, n° 2356.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement informé des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1 Transfert du siège social de la Société;
 - 2 Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société.
 - 3 Octroi d'une pleine et entière décharge aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
 - 4 Nomination d'un liquidateur.
 - 5 Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.
 - 6 Divers.
- a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de transférer le siège social de la Société de L-1610 Luxembourg, 4-6, Avenue de la Gare à L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Troisième résolution

L'Associé a décidé de donner pleine et entière décharge aux Gérants pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de nommer comme liquidateur MEMOLA & PARTNERS S.A. une société anonyme, ayant son siège social au 48, Esplanade, L-9227 Diekirch, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 135.134.

Cinquième résolution

L'Associé a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des parts sociales émises par la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer à l'Associé des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'Associé a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à neuf cents euros (EUR 900,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: S. THIEBAUT, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 27 août 2013. Relation: DIE/2013/10418. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 13 septembre 2013.

Référence de publication: 2013130259/143.

(130158164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2013.

Soram S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6973 Rameldange, 2, am Beiebiérg.

R.C.S. Luxembourg B 106.093.

Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 24 novembre 2012.

L'assemblée générale extraordinaire décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes, la société AUXILIAIRE DES P.M.E., S.A. avec siège social, 58, rue Glesener, L-1630 Luxembourg, à partir de l'exercice 2012. Le mandat terminera avec la tenue de l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour l'assemblée générale extraordinaire

Signature

Référence de publication: 2013130313/14.

(130158431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2013.

IRERE Industrial Services, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 157.781.

—
EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 16 septembre 2013, a renouvelé les mandats des gérants.

- Mrs Stéphanie GRISIUS, gérant de classe B, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.
- Mr Laurent HEILIGER, gérant de classe B, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg
- Mr Timothy THORP, gérant de classe A, chartered accountant, 12 Charles II Street, SW1Y 4QU Londres, Royaume-Uni.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 16 septembre 2013.

Pour *IRERE Industrial Services*

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2013130771/19.

(130159224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

ITI Holdings S.A., International Trading and Investments Holdings S.A. Luxembourg, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 29.742.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth day of the month of August.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared,

M^e Toinon Hoss, maître en droit and class A director of INTERNATIONAL TRADING AND INVESTMENTS HOLDINGS S.A. Luxembourg (in abbreviation: ITI HOLDINGS S.A., ITI GROUP or GRUPA ITI), société anonyme (the "Company"), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Marc Elter, notary on 29th December 1988, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 127 on 11th May 1989, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number R.C.S. Luxembourg B 29742. The articles of association of the Company have been amended several times, and for the last time by deed of M^e Henri Hellinckx, prenamed, on 31st May 2013, published in the Mémorial C of 25 July 2013, number 1785 page 85637.

The notary is requested to record as follows:

(I) The extraordinary general meeting of shareholders of the Company held on 31st May 2013 published in the Memorial of 25 July 2013 in the Mémorial C, number 1785 page 85637 (the "EGM"), has decided to reduce the issued share capital of the Company by a maximum amount of one hundred and twenty three million one hundred and seventy-three thousand five hundred and eighteen Euro and seventy-five cents (EUR 123,173,518.75) by the repurchase and cancellation of up to three hundred and twenty thousand seven hundred and eighty (320,780) Class A shares and up to ninety-eight million two hundred and eighteen thousand thirty-five (98,218,035) Class B shares of the Company from TOMTOM Corporation N.V., a shareholder (and indirect subsidiary) of the Company at nominal value being one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25), during a period ending 31st October 2013, midnight (24.00) Luxembourg Time within the parameters set forth above and to the extent determined by the Board of Directors, and instructed and delegated power to and authorised the Board of Directors to confirm and determine the conditions of the purchase(s) of shares, to implement the share purchases, cancellation of shares and reduction of share capital, confirm the final amount of the share capital reduction and number of shares to be repurchased and cancelled decided by the general meeting of shareholders, proceed to the payment of the repurchase price, cause the share capital reduction and cancellation of shares and the consequential amendment of the Articles of Association to be recorded by way of notarial deed, and generally to take any steps, actions or formalities as appropriate or useful to implement the decision of the Extraordinary General Meeting of Shareholders.

(II) The board of directors resolved on 21 August 2013 (a copy of the excerpt of which will be registered with the present deed) to implement the share capital reduction decision of the EGM and to reduce the issued share capital by an amount of one hundred and twenty three million one hundred and seventy-three thousand five hundred and eighteen Euro and seventy-five cents (EUR 123,173,518.75) through the cancellation of three hundred and twenty thousand seven hundred and eighty (320,780) Class A shares and ninety-eight million two hundred and eighteen thousand thirty-five (98,218,035) Class B shares of the Company now held in treasury by the Company with effect on 26th August 2013 (the "Board Decision") and delegated power to inter alia the appearing party to record the share capital reduction and cancellation of shares by notarial deed.

(III) Consequentially as from 26th August 2013 three hundred and twenty thousand seven hundred and eighty (320,780) Class A shares and ninety-eight million two hundred and eighteen thousand thirty-five (98,218,035) Class B shares are cancelled and the issued share capital is reduced by an amount of one hundred and twenty three million one hundred and seventy-three thousand five hundred and eighteen Euro and seventy-five cents (EUR 123,173,518.75) to fifty five million seventy five thousand five hundred and eighty one euro (EUR 55,075,581.25) represented by forty four million sixty thousand four hundred and sixty five shares (44,060,465) being eleven million eight hundred and thirty thousand three hundred and eighteen (11,830,318) Class A shares and thirty two million two hundred and thirty thousand one hundred and forty seven (32,230,147) Class B shares.

(IV) Article 5.1 of the articles of incorporation of the Company is therefore amended to read as follows:

" 5.1. The issued capital of the Company is set at fifty five million seventy five thousand five hundred and eighty one euro (EUR 55,075,581.25) represented by eleven million eight hundred and thirty thousand three hundred and eighteen (11,830,318) Class A Shares and thirty two million two hundred and thirty thousand one hundred and forty seven (32,230,147) Class B Shares, each with a nominal value of one point twenty five Euro (EUR 1.25) each, all of said shares being fully paid."

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent on the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at two thousand Euros (EUR 2,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in the case of divergence between the English and the French text, the English version of it will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named in the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-neuvième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

M^e Toinon Hoss, maître en droit et administrateur de classe A d'INTERNATIONAL TRADING AND INVESTMENTS HOLDINGS S.A. Luxembourg (en abrégé: ITI HOLDINGS S.A., ITI GROUP ou GRUPA ITI), société anonyme (la «Société»), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée le 29 décembre 1988 suivant acte reçu du notaire Marc Elter, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 127 du 11 mai 1989, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro R.C.S. Luxembourg B 29742. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 31 mai 2013 suivant acte reçu de M^e Henri Hellinckx, précité, publié au Mémorial C du 25 juillet 2013, numéro 1785, page 85637.

Il a été demandé au notaire d'acter ce qui suit:

(I) L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 31 mai 2013, publiée le 25 juillet 2013 au Mémorial C, numéro 1785, page 85637 AGE», a décidé de réduire le capital social émis de la Société d'un montant maximum de cent vingt-trois millions cent soixante-treize mille cinq cent dix-huit euros et soixante-quinze centimes (123.173.518,75 EUR) par le rachat et l'annulation d'un maximum de trois cent vingt mille sept cent quatre-vingts (320.780) actions de Catégorie A et d'un maximum de quatre-vingt-dix-huit millions deux cent dix-huit mille trente-cinq (98.218.035) actions de Catégorie B de la Société de TOMTOM Corporation N.V., un actionnaire (et une filiale indirecte) de la Société, toutes à une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (1,25 EUR), pendant une période se terminant le 31 octobre 2013 à minuit (24h00) heure de Luxembourg dans les limites des paramètres énoncés ci-dessus et dans la mesure déterminée par le Conseil d'Administration, et a donné instruction et a délégué au Conseil d'Administration le pouvoir de, et a autorisé celui-ci à, confirmer et fixer les conditions de l'/des achat(s) d'actions, mettre en oeuvre les achats d'actions, l'annulation d'actions et la réduction du capital social, confirmer le montant définitif de la réduction du capital social et le nombre d'actions à racheter et à annuler tel que décidé par l'assemblée générale des actionnaires, à procéder au paiement du prix de rachat, à la réduction du capital social et l'annulation d'actions et à la modification en conséquence des Statuts devant être constatés par acte notarié, et de manière générale, prendre toutes les mesures et effectuer toutes les formalités nécessaires ou utiles afin de mettre en oeuvre la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires.

(II) Le conseil d'administration a décidé le 21 août 2013 (une copie de l'extrait de cette décision sera enregistrée avec le présent acte) de mettre en oeuvre la décision de réduction du capital social prise par l'AGE et de réduire le capital social émis d'un montant de cent vingt-trois millions cent soixante-treize mille cinq cent dix-huit euros et soixante-quinze centimes (123.173.518,75 EUR) par l'annulation de trois cent vingt mille sept cent quatre-vingts (320.780) actions de Catégorie A et de quatre-vingt-dix-huit millions deux cent dix-huit mille trente-cinq (98.218.035) actions de Catégorie B de la Société désormais détenues en trésorerie par la Société avec effet au 26 août 2013 (la «Décision du Conseil») et a délégué à, entre autres, la partie comparante le pouvoir de constater la réduction du capital social et l'annulation des actions par acte notarié.

(III) Par conséquent, à compter du 26 août 2013, trois cent vingt mille sept cent quatre-vingts (320.780) actions de Catégorie A et quatre-vingt-dix-huit millions deux cent dix-huit mille trente-cinq (98.218.035) actions de Catégorie B sont annulées et le capital social émis est réduit d'un montant de cent vingt-trois millions cent soixante-treize mille cinq cent dix-huit euros et soixante-quinze centimes (123.173.518,75 EUR) pour s'établir à cinquante-cinq millions soixante-quinze mille cinq cent quatre-vingt-un euros et vingt-cinq centimes (55.075.581,25 EUR) représenté par quarante-quatre millions soixante mille quatre cent soixante-cinq (44.060.465) actions, soit onze millions huit cent trente mille trois cent dix-huit (11.830.318) actions de Catégorie A et trente-deux millions deux cent trente mille cent quarante-sept (32.230.147) actions de Catégorie B.

(IV) L'article 5.1 des statuts de la Société est par conséquent modifié afin d'avoir la teneur suivante:

« 5.1. Le capital émis de la Société est fixé à cinquante-cinq millions soixante-quinze mille cinq cent quatre-vingt-un euros et vingt-cinq centimes (55.075.581,25 EUR) représenté par onze millions huit cent trente mille trois cent dix-huit (11.830.318) actions de Catégorie A et trente-deux millions deux cent trente mille cent quarante-sept (32.230.147) actions de Catégorie B, ayant une valeur nominale d'un virgule vingt-cinq euro (1,25 EUR) chacune, toutes entièrement libérées.»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à deux mille Euros (2.000.- €).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: T. HOSS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 septembre 2013. Relation: LAC/2013/40984. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 septembre 2013.

Référence de publication: 2013130744/127.

(130159246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Immobilière & Associés Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1424 Luxembourg, 10, rue Duchscher.

R.C.S. Luxembourg B 166.526.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2013.

Référence de publication: 2013130751/10.

(130159078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Immo Magtib Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8832 Rombach, 14, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 147.213.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013130752/10.

(130159383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

International Investment Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 94.762.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire du 25 juin 2013 tenue extraordinairement le 7 août 2013:

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs Mme Frédérique VIGNERON, Mr Heiner HARTWICH et l'administrateur et Administrateur Délégué Mme Luisella MORESCHI ainsi que celui du commissaire aux comptes ALTER AUDIT SARL jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2019.

Luxembourg, le 12 août 2013.

Pour *INTERNATIONAL INVESTMENT DEVELOPMENT S.A.*

Signature

Référence de publication: 2013130769/15.

(130159041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

ISPB LUX SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 115.669.

Les comptes annuels au 28 février 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

ISPB LUX SICAV

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2013130772/15.

(130159455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Interbest s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 40, Bënzelterweeg.

R.C.S. Luxembourg B 95.164.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013130765/10.

(130159124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Inter-Bétail s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 40, Bënzelterweeg.

R.C.S. Luxembourg B 93.142.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013130764/10.

(130159123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

**Bimbo Hungria Zrt. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger,
(anc. Tecebim International Zrt. Luxembourg Branch).**

Adresse de la succursale: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 144.577.

Suite à la résolution des représentants permanents de la succursale en date du 12 septembre 2013 la décision suivante a été prise:

- Le changement de dénomination de la succursale Tecebim International Zrt. Luxembourg Branch en Bimbo Hungria Zrt. Luxembourg Branch.

Suite à la résolution de l'associé en date du 1^{er} avril 2013 la décision suivante a été prise:

- Le changement de raison sociale de la personne morale de droit étranger de Tecebim International Zrt. en Bimbo Hungria Zrt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Tecehim International Zrt. Luxembourg Branch
Jacob Mudde
Représentant permanent de la Succursale

Référence de publication: 2013131028/19.

(130158786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

T.B. Volani Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 147.479.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Karine REUTER, notaire de résidence à L-Redange-Attert, en date du 30 juillet 2009, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 1655 du 27 août 2009.
- Modifiée pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 8 septembre 2009, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 1950 du 7 octobre 2009.

Il résulte de la lettre adressée en date du 16 septembre 2013 aux actionnaires de la société T.B. VOLANI HOLDING S.A. que la décision suivante a été prise:

- Démission de REVILUX S.A. en tant que commissaire aux comptes de la société, avec effet immédiat à la date du 16 septembre 2013,

Luxembourg, le 16 septembre 2013.

Pour la société T.B. VOLANI HOLDING S.A.

Fiduciaire Fernand Faber

Référence de publication: 2013131026/18.

(130158780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Tea Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 134.994.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 12 juillet 2013:

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs Mme Luisella MORESCHI, Mme Frédérique VIGNERON et Mme Antonella FERRI ainsi que celui du commissaire aux comptes Gordale Marketing Limited ayant son siège social à Strovolou, 77, Strovolos center, Office 204 Strovolos, P.C. 2018 Nicosia, Chypre jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2019.

Luxembourg, le 19 août 2013.

Pour TEA INVEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2013131037/15.

(130158764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Garage Losch Truck, Van & Bus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6947 Niederanven, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 180.181.

STATUTS

L'an deux mille treize, le douzième jour du mois de septembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

AutosConsult Losch S.à r.l. société à responsabilité limitée, constituée sous les lois de Luxembourg, avec siège social au L-1818 Howald, 5, Rue des Joncs, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 26773, ici représentée par son gérant unique en fonction, savoir, Monsieur André LOSCH, industriel, demeurant à Kockelscheuer,

La partie comparante, ès qualités qu'elle agit, a demandé au notaire instrumentant, d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Garage Losch Truck, Van & Bus S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet l'achat, l'importation, le dédouanement, l'agrément et l'immatriculation de voitures automobiles, de bus, de camions et d'autres véhicules utilitaires en vue de la revente (y compris par intermédiaires) et le commerce de tous produits ou services accessoires, y compris les produits pétroliers ainsi que la location et le leasing de voitures automobiles, de bus, de camions et d'autres véhicules utilitaires et de tous produits accessoires. La Société pourra également effectuer tous travaux d'entretien et de réparation de moteurs, équipements et carrosseries ainsi que de mise en peinture.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

D'une façon générale, la Société pourra faire toutes opérations mobilières ou immobilières liées directement ou indirectement à son objet social, notamment par prises de participations dans d'autres sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes opérations qui seraient seulement utiles à l'accomplissement de cet objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à trois cent mille Euros (300.000,- EUR) divisé en six cents (600) parts sociales d'une valeur nominale de cinq cents Euros (500,- EUR) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges afin de pouvoir gérer l'activité de la Société et d'autoriser et/ou de procéder à tout acte de disposition et d'administration tombant dans l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou le cas échéant du conseil de gérance. Vis-à-vis des tiers le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus afin d'agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et de faire, autoriser et approuver tout acte et opération concernant la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale ou tel que prévu dans les présents statuts.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais révocables avec ou sans motifs (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera toujours engagée vis-à-vis des tiers par la signature d'un seul gérant. Par ailleurs, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par un des gérants.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) en cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la

portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par une majorité des associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Toutes les six cents (600) parts sociales ont été souscrites par AutosConsult Losch S.à r.l., prédésignée, et libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de trois cent mille Euros (300.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ 1.700,-EUR.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, agissant comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-6947 Niederanven, Zone Industrielle Bombicht.

2. La personne suivante est nommée gérant unique de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société avec pouvoir de signature comme prévu dans les statuts:

Monsieur André LOSCH, ingénieur commercial diplômé, demeurant à L-1898 Kockelscheuer, 1, rue Mathias Weis-troffer.

Dont acte, fait et passé à Howald, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par noms, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: André LOSCH, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 septembre 2013. Relation GRE/2013/3759. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013131395/183.

(130159962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Grand City Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 165.560.

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of September.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Me Elisabeth RELAVE-SVENDSEN, lawyer, residing professionally in Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse acting as the representative of the board of directors of the public limited company "Grand City Properties S.A.", with registered office in L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg), section B, number 165.560, pursuant to a power given by the board of directors of the said company in their meetings of October 5th and 15th, 2012, September 3rd, 2013 and September 9th, 2013.

The copies of the minutes of these meetings, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing person, acting as said before, has required the undersigned notary to state his declarations as follows:

1. The company "Grand City Properties S.A." has been incorporated by deed of Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, on the 16th of December 2011, published in the Mémorial C number 287 on the 2nd of February 2012.

2. The subscribed capital of the company is fixed at eight million five hundred ninety-seven thousand five hundred euros (8,597,500 EUR) represented by eighty five million nine hundred seventy five thousand (85,975,000) shares of a par value of ten Cents (0.10 EUR) each.

3. Pursuant to article 5 of the articles of association, the authorized capital is set at twenty million euro (20,000,000.- EUR).

The board of directors is authorized to increase in one or several times the subscribed capital in the limits of the authorized capital at the terms and conditions which he will fix and to suppress or limit the preferential subscription right of the existing shareholder.

4. In its meetings dated October 5th and 15th, 2012, September 3rd, 2013 and September 9th, 2013, the board of directors of the said company has decided:

(i) on September 3rd, 2013, to increase the capital by an amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR), so as to raise the capital from its present amount of eight million five hundred ninety-seven thousand five hundred euros (8,597,500.- EUR) to eight million six hundred ten thousand euros (8,610,000.- EUR) by the creation and the issue of one hundred twenty-five thousand (125,000) new shares with a par value of ten Cents (0.10 EUR) each;

(ii) on September 3rd, 2013, to increase the capital by an amount of five thousand Euro (5,000.- EUR), so as to raise the capital from its present amount of eight million six hundred ten thousand euros (8,610,000.- EUR) to eight million six hundred fifteen thousand euros (8,615,000.- EUR) by the creation and the issue of fifty thousand (50,000) new shares with a par value of ten Cents (0.10 EUR) each;

(iii) on September 9th, 2013, to increase the capital by an amount of fifty thousand Euro (50,000.- EUR), so as to raise the capital from its present amount of eight million six hundred fifteen thousand euros (8,615,000.- EUR) to eight million six hundred sixty five thousand euros (8,665,000.- EUR) by the creation and the issue of five hundred thousand (500,000) new shares with a par value of ten Cents (0.10 EUR) each; and

(iv) on September 9th, 2013, to increase the capital by an amount of ten thousand Euro (10,000.- EUR), so as to raise the capital from its present amount of eight million six hundred sixty five thousand euros (8,665,000.- EUR) to eight million six hundred seventy five thousand euros (8,675,000.- EUR) by the creation and the issue of one hundred thousand (100,000) new shares with a par value of ten Cents (0.10 EUR) each;

- That the subscription and full payment of the seven hundred seventy five thousand (775,000) new shares has been made as detailed in the minutes of the Board of Directors, of which a copy shall remain attached hereto.

Payment

The new shares have been fully paid up in kind by converting the convertible bonds issued on October 5th and 15th 2012, for a total amount of three million one hundred thousand Euro (3,100,000.- EUR) which is at the disposal of the company, of which seventy seven thousand five hundred Euro (77,500.- EUR), are allotted to the corporate share capital and the balance of three million twenty two thousand five hundred Euro (3,022,500.- EUR) is allotted to the premium account for conversion of bonds into shares.

Report of the auditor

These contributions were, in application of article 26-1 of the law on commercial companies, controlled by a report of an independent auditor, namely, KPMG Luxembourg S.à r.l., «cabinet de réviseur d'entreprises agréé», under the signature of Alison Macleod, independent auditor, who concluded the following:

«Based on the work performed, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Bonds does not correspond at least to the nominal value of the shares which would be issued if the Bonds were to be converted into share at the date of issuance of the Bonds.»

5. As a consequence of such increases of capital, the first paragraph of Article 5 of the articles of association is amended and now reads as follows:

Art. 5. (First paragraph). The subscribed capital of the Company is fixed at eight million six hundred seventy five thousand euros (8,675,000.- EUR) represented by eighty six million seven hundred fifty thousand (86,750,000) shares of a par value of ten Cents (0.10 EUR) each."

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at EUR 3,150.-.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

M^e Elisabeth RELAVE-SVENDSEN, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte du conseil d'administration de la société anonyme "Grand City Properties S.A.", avec siège social à L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 165.560, en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par le conseil d'administration de ladite société en ses réunions du 5 et du 15 octobre 2012, du 03 septembre 2013 et du 09 septembre 2013.

Copies des procès-verbaux de ces réunions, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, agissant comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1. La société anonyme "Grand City Properties S.A." a été constituée suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg en date du 16 décembre 2011, publié au Mémorial C numéro 287 du 2 février 2012.

2. le capital souscrit de la société est fixé à huit millions cinq cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents euros (8.597.500,- EUR), représenté par quatre-vingt-cinq millions neuf cent soixante-quinze mille (85.975.000) actions d'une valeur nominale de dix Cents (0,10 EUR) chacune.

3. Conformément à l'article cinq des statuts, le capital autorisé est fixé à vingt millions d'euros (20.000.000,- EUR).

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé aux conditions et modalités qu'il fixera et à supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires.

4. En ses réunions du 5, du 15 octobre 2012, du 03 septembre 2013 et du 09 septembre 2013, le conseil d'administration de ladite société a décidé d'augmenter le capital social:

(i) en date du 3 septembre 2013 à concurrence de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), pour porter le capital social ainsi de son montant actuel de huit millions cinq cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents euros (8.597.500,-EUR) à huit millions six cent dix mille euros (8.610.000,- EUR) par la création et l'émission de cent vingt-cinq mille (125.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix Cents (0,10 EUR) chacune,

(ii) en date du 3 septembre 2013 à concurrence de cinq mille euros (5.000,- EUR), pour porter le capital social ainsi de son montant actuel de huit millions six cent dix mille euros (8.610.000,- EUR) à huit millions six cent quinze mille euros

(8.615.000,- EUR) par la création et l'émission de cinquante mille (50.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix Cents (0,10 EUR) chacune,

(iii) en date du 09 septembre 2013 à concurrence de cinquante mille euros (50.000,- EUR), pour porter le capital social ainsi de son montant actuel de huit millions six cent quinze mille euros (8.615.000,- EUR) à huit millions six cent soixante-cinq mille euros (8.665.000,- EUR) par la création et l'émission de cinq cent mille (500.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix Cents (0,10 EUR) chacune, et

(iv) en date du 09 septembre 2013 à concurrence de dix mille euros (10.000,- EUR), pour porter le capital social ainsi de son montant actuel de huit millions six cent soixante-cinq mille euros (8.665.000,- EUR) à huit millions six cent soixante-quinze mille euros (8.675.000,- EUR) par la création et l'émission de cent mille (100.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix Cents (0,10 EUR) chacune,

- Que la souscription et la libération intégrale de sept cent soixante-quinze mille (775.000) actions nouvelles s'est faite, tel que détaillé dans les procès-verbaux du Conseil d'administration.

Libération

Les actions nouvelles ont été entièrement libérées en nature par conversion d'obligations convertibles émises le 5 et 15 octobre 2012, pour un montant total de trois millions cent mille euros (3.100.000,- EUR), dont soixante-dix-sept mille cinq cents euros (77.500,- EUR) sont alloués au compte capital social et le solde de trois millions vingt-deux mille cinq cents euros (3.022.500,- EUR) sont alloués au compte prime de conversion des obligations en actions.

Rapport du réviseur

Ces apports ont fait, en application de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales l'objet d'un rapport d'un réviseur d'entreprises agréé, savoir KPMG Luxembourg S.à r.l., cabinet de réviseur d'entreprises agréé, sous la signature de Alison Macleod, réviseur d'entreprises, lequel a conclu ce qui suit:

«Based on the work performed, nothing has come to our attention that causes us to believe that the valued of the Bonds does not correspond at least to the nominal value of the shares which would be issued if the Bonds were to be converted into share at the date of issuance of the Bonds.»

5. En conséquence de ces augmentations de capital, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. (Premier alinéa).** Le capital souscrit de la société est fixé à huit millions six cent soixante-quinze mille euros (8.675.000,- EUR), représenté par quatre-vingt-six millions sept cent cinquante mille (86.750.000) actions d'une valeur nominale de dix Cents (0,10 EUR) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 3.150,- EUR.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Elisabeth RELAVE-SVENDSEN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 septembre 2013. Relation GRE/2013/3731. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013131404/150.

(130160314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

First Atlas (IX) Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre Dame.

R.C.S. Luxembourg B 162.190.

Le dépôt rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2012 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 31 juillet 2013, sous la référence L130132825 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 septembre 2013.

Référence de publication: 2013131375/12.

(130160317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

First Location Automobiles Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 62, rue du Golf.

R.C.S. Luxembourg B 169.528.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013131376/10.

(130160233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Farena Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 156.727.

- Modification de l'adresse de Monsieur Patricio BALMACEDA, Gérant de catégorie A:

Monsieur Patricio BALMACEDA réside professionnellement au 9a, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2013131374/11.

(130160176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

FFK Advisors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 100.910.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013131383/10.

(130160070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

FFK Advisors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 100.910.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013131385/10.

(130160072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

HSBC Trinkaus Investment Managers SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1748 Findel, 8, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 31.630.

Les statuts coordonnés de la prédite société au 10 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 septembre 2013.

Maître Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2013131439/13.

(130159599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Holdco 1 Citygate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 180.099.

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 12 septembre 2013 de nommer en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée, Monsieur Francisco COLCHERO, né le 05 septembre 1975 à Mexico, Mexique, résidant au 3242, Glamis, Dpto 602, 7550006 Las Condas, Santiago, Chili.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Référence de publication: 2013131425/12.

(130159838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Holdco 2 Citygate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 180.152.

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 12 septembre 2013 de nommer en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée, Monsieur Jonathan PETIT, né le 27 mars 1954 à Paris, France, résidant au Swinbrook Manor Farm, Swinbrock, Burford, Oxfordshire OX18 Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Référence de publication: 2013131426/12.

(130159837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Hoche Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 156.844.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 17-09-2013.

Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2013131424/12.

(130159676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Dia Night Purple s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 33, rue du Fort Neipperg.

R.C.S. Luxembourg B 86.279.

Assemblée générale extraordinaire des associés de la société Dia Night Purple S.à.r.l. tenu au siège de la Société en date du 25 juin 2013

Tous les Associés sont présents.

Les gérants ont pris la décision suivante:

Les associés décident:

- Cession des parts sociales (15 parts) de Monsieur FANCELLU Cyril, demeurant à 3, Impasse de la Chatellerie F-57525 TALANGE à Monsieur PANDOLFI Emmanuel, demeurant 4, Impasse de la Chatellerie F-57525 TALANGE.

La décision a été admise à l'unanimité.

Après cela l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée.

DIA NIGHT PURPLE S.A.R.L.

M. FANCELLU Antonio / M. FANCELLU Cyril / M. PANDOLFI Emmanuel

Référence de publication: 2013131941/18.

(130160692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

DHL Express (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 11A, rue Edmond Reuter - Z.I. Weiergewan.

R.C.S. Luxembourg B 5.679.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue le 9 septembre 2013 à Contern

Lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 9 septembre dernier, il a été statué sur les points suivants:

1. Démission de M. Dirk Glöckner comme administrateur.
2. Nomination de M. Joseph George Joseph comme nouvel administrateur.
3. Mandat de l'administrateur délégué
4. Mandat des administrateurs et du Réviseur d'entreprises agréé.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été approuvées à l'unanimité:

1. La démission de M. Dirk Glöckner en tant qu'administrateur est acceptée.
2. M. Joseph George JOSEPH (adresse professionnelle: Fritz-Erler-Strasse,5; D 53113 Bonn - Allemagne), né à Sydney (Australie) le 6 juin 1970, est nommé comme administrateur avec effet immédiat et son mandat est valable jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de 2018.
3. Le mandat de M. Erik Hermans (Adresse Privée: 21 rue de Brouch, L-7596 Reckange -Luxembourg) en tant qu'administrateur délégué est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de 2018.
4. Les mandats en tant qu'administrateurs de M. Erik Hermans (Adresse Privée: 21 rue de Brouch, L-7596 Reckange - Luxembourg), M. Danny Van Himste (adresse professionnelle: 151, Woluwelaan, B-1831 Diegem - Belgique) et M. Johan Watteeuw (adresse professionnelle: 151, Woluwelaan, B-1831 Diegem - Belgique) sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de 2018. Il en est de même pour le Réviseur d'entreprises agréé, PricewaterhouseCoopers Sàrl qui voit son mandat reconduit jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de 2018.

Référence de publication: 2013131940/25.

(130160413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Dexia Luxpart, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 52.211.

Le Conseil d'Administration a pris note de la démission en tant qu'administrateur de:

Monsieur Jean-Michel LOEHR, 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, en date du 1^{er} mai 2013

et a décidé de coopter en tant qu'administrateur à effet du 21 juin 2013 (sous réserve de ratification à la prochaine assemblée):

Madame Nadège DUFOSSE, 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Pour DEXIA LUXPART

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013131939/16.

(130161110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Clamartone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.498.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2013.
Luxembourg corporation Company S.A.
Signatures
Mandataire

Référence de publication: 2013131920/13.

(130160935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

C3P Invests S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 21, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 137.205.

Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 19 septembre 2013.

Délibérations

- De transférer le siège social de la société vers L-1450 Luxembourg, 21, côte d'Eich.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Un mandataire

Référence de publication: 2013131928/14.

(130160947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

D.C.P. SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 168.920.

Il a été pris bonne note que Monsieur Tien Chanh TRAN, associé unique, réside, depuis le 25 juin 2012, à l'adresse suivante: Rue de l'Hôpital 29, CH-1700 Fribourg.

Le 19 septembre 2013.
Pour D.C.P. S.à.r.l.

Référence de publication: 2013131929/11.

(130161075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Calibois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 26.069.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CALIBOIS S.A.
Signature

Référence de publication: 2013131912/11.

(130160973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Montemar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R.C.S. Luxembourg B 80.872.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale du 13 décembre 2012 un changement de dénomination sociale, que le liquidateur, la société RB Management S.A., société anonyme de droit belge, établie et ayant son siège social à B-1000 BRUXELLES, avenue du Port 86C, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés belge sous le numéro BE 0435.528.020, a changé de dénomination sociale, qui sera désormais Real Space S.A..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Septembre 2013.

Pour extrait conforme

FALCON CAPITAL

JF. LISMAN

Un mandataire

Référence de publication: 2013132792/18.

(130161221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Montemar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 80.872.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale du 6 Février 2013 que le liquidateur, la société Real Space S.A., société anonyme de droit belge, établie et ayant son siège social à B-1000 BRUXELLES, avenue du Port 86C, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés belge sous le numéro BE 0435.528.020, a transféré son siège à B-2610 Antwerpen, Ooster-veldlaan, 48, boîte 2..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Septembre 2013.

Pour extrait conforme

FALCON CAPITAL

JF. LISMAN

Un mandataire

Référence de publication: 2013132793/18.

(130161221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Moustique II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 166.792.

—
L'assemblée générale annuelle du 18 septembre 2013 a ratifié la décision prise par le Conseil d'administration le 12 août 2013 de coopter Monsieur Lorenzo GALLUCCI au poste d'administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Giuliano BIDOLI.

Le mandat de l'administrateur définitivement élu s'achèvera avec ceux des autres Administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2017.

Luxembourg, le 19/09/2013.

Pour: MOUSTIQUE II S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2013132795/18.

(130161310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Vigi Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4660 Differdange, 10, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 74.218.

—
Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire tenant lieu d'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 juillet 2013

L'actionnaire unique constatant que le mandat de l'administrateur unique de:

- Monsieur Vincenzo SCARFO, indépendant, demeurant professionnellement à Differdange, 10, rue Michel Rodange étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019.

L'Actionnaire unique constatant que le mandat de:

- LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, RCSL B 25 797

étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Référence de publication: 2013133012/18.

(130161398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Vautz Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5372 Schuttrange, 2, rue du Verger.

R.C.S. Luxembourg B 171.138.

L'an deux mille treize, le vingt et un août,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Madame Anne VAUTZ, gérant de société, née à Beaune (France), le 31 janvier 1976, demeurant à L-5364 Schrassig, 30, Schlassgewan,

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Schrassig, le 15 août 2013.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de VAUTZ IMMO S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-5376 Uebersyren, 57, rue de Beyren, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 171.138, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 2413 du 27 septembre 2012.

Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social, délibère selon l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1) Changement de l'adresse du siège social de la Société de L-5376 Uebersyren, 57, rue de Beyren vers L-5372 Schuttrange, 2, rue du Verger;

2) Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 4 des statuts de la Société;

3) Divers.

L'associée unique a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de L-5376 Uebersyren, 57, rue de Beyren vers L-5372 Schuttrange, 2, rue du Verger.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège social est établi à Schuttrange.»

DONT ACTE, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 26 août 2013. REM/2013/1526. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): L. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 20 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133009/44.

(130161637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Vaessen-Aaby S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9459 Longsdorf, 4, Am Duerf.
R.C.S. Luxembourg B 134.462.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013133007/10.

(130161797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Underwriting Capital I SICAV - SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 154.206.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second day of August,

Before Us, Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notary residing in Wiltz (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of shareholders (the "EGM") of UNDERWRITING CAPITAL I SICAV-SIF, a «société anonyme», established and having its registered office at L-1115 Luxembourg, 2, Boulevard Konrad Adenauer, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under the registration number B 154206, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on 12 July 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1526 of 26 July 2010 (the «Company»).

The meeting was declared open at 16.00 p.m. by Ms Andrea DONDER, lawyer, with professional address at Luxembourg, as the chairman,

Who also acts as scrutineer,

The meeting elected as secretary Mrs Laurence ALEXIS, lawyer, with professional address at Luxembourg

The names of the shareholders and the shares they hold in the share capital of the Company result from the attached list of attendance.

The shareholders of the Company are here represented by Ms. Andrea DONDER, lawyer, professionally residing in Luxembourg, as it results from proxies dated

The said proxies and the list of attendance, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The said proxyholder declared and requested the notary to record the following:

I. The agenda of the EGM is as follows:

Agenda:

- a. Resolution on the dissolution and the liquidation of the Company;
- b. Resolution on the appointment of COMPAGNIE EUROPEENNE DE REVISION S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 15, Rue des Carrefours, L-8124 Bridel, having a share capital of EUR 12,394.68, registered at the Registre de commerce et des sociétés, Luxembourg, under the number B 37039, represented by Mr. Yves MERTZ, as liquidator of the Company (the "Liquidator");
- c. Determination of the powers of the Liquidator according to article 142 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law of 1915").

II. The meeting has been regularly convened by registered letters to the shareholders of the Company, dated 13 and 14 August 2013 in accordance with article 70 of the Law of 1915.

III. That pursuant to article 67-1 (2) of the Law of 1915 the present meeting may only validly deliberate on the items of the agenda if at least 50% of the issued share capital is represented and resolutions on these items of the agenda have to be passed by the affirmative vote of at least two thirds (2/3) of the votes cast at the meeting.

IV. Pursuant to the attendance list, three shareholders holding together 59.352,313 shares, that is to say 100 % of the issued shares of the Company, are present or represented at the meeting.

V. Consequently, the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda

The shareholders of the Company, having recognised to be fully informed of the foregoing agenda unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The shareholders of the Company resolve to dissolve and liquidate the Company.

Second resolution

The shareholders of the Company resolve to appoint the Liquidator.

Third resolution

The shareholders of the Company resolve to grant the most extensive powers stipulated by articles 144 to 148 bis of the Law of 1915 to the Liquidator.

The Liquidator can perform the acts specified in article 145 of the Law of 1915 without requiring the authorisation of the general meeting of shareholder of the Company where it is required.

It may, under its own responsibility, for special and specific operations, delegate his powers to one or more proxies for the duration specified by him.

Any funds to which shareholders are entitled upon the liquidation of the Company and which are not claimed by those entitled thereto prior to the close of the liquidation process shall be deposited for the persons entitled thereto to the Caisse de Consignation in Luxembourg in accordance with the 2007 SIF Law

Expenses

The expenses, incumbent on the Company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately 1000 EURO.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, said appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French Translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

En l'an deux mille treize, le vingt-deux août,

Par devant Nous, Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz (Grand-Duché du Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«AGE») de la société UNDERWRITING CAPITAL SICAV-SIF, une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1115 Luxembourg, 2, Boulevard Konrad Adenauer, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés, Luxembourg sous le numéro B 154206,

constitué par acte notarié de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, le 12 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1526 du 26 juillet 2010 (la «Société»).

L'assemblée a été déclarée ouverte à 16 heures sous la présidence de Madame Andrea DONDER, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg

Qui fait également office de scrutateur,

L'assemblée a choisi comme secrétaire Madame Laurence ALEXIS, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg

Les noms des actionnaires et les parts qu'ils détiennent dans le capital social de la Société résultent de la liste de présence ci-jointe.

Les actionnaires de la Société sont ici représentés par Madame Andrea DONDER, avocat, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, tel qu'il résulte des procurations datées

La dite procuration et la liste de présence resteront, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des comparantes et la notaire instrumentant, annexée au présent acte pour la procédure d'enregistrement.

Lequel mandataire a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'agenda de l'AGE et comme suit:

Agenda:

a. Résolution sur la dissolution et la liquidation de la Société;

b. Résolution sur la nomination de COMPAGNIE EUROPEENNE DE REVISION S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 15, Rue des Carrefours, L-8124 Bridel, ayant un capital social de EUR 12.394,68, immatriculée au Registre de commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 37039, représentée par M. Yves MERTZ, en tant que liquidateur de la Société (le «Liquidateur»);

c. Détermination des pouvoirs du Liquidateur conformément à l'article 142 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

II. Que la présente assemblée générale extraordinaire a été régulièrement convoquée par des lettres recommandées adressées aux actionnaires nominatifs, datées du 13 et 14 août 2013, en conformité avec l'article 70 de la Loi de 1915.

III. Que conformément à l'article 67-1, alinéa 2, de la Loi de 1915 concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée ne peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour que si au moins 50% du capital souscrit

de la Société est représenté et que les résolutions sur ces points portés à l'ordre du jour doivent être prises par le vote affirmatif d'au moins deux tiers (2/3) des votes exprimés à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

IV. Que conformément à la liste de présence trois actionnaires, détenant ensemble 59.352,313 actions, à savoir 100 % des actions émises par la Société sont présents ou représentés.

V. Que la présente assemblée générale extraordinaire des actionnaires est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Les actionnaires de la Société, après avoir reconnu d'être entièrement informés de l'agenda ci-dessus a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires de la Société décident de dissoudre et de liquider la Société.

Deuxième résolution

Les actionnaires de la Société décident de nommer le Liquidateur

Troisième résolution

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Tous les fonds auxquels les actionnaires ont droit lors de la dissolution de la Société et qui ne sont pas réclamés par ceux qui y ont droit à la clôture de la procédure de liquidation, seront déposés au nom et pour compte des personnes qui y ont droit à la Caisse de Consignation à Luxembourg en accord avec la Loi SIF de 2007.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que se soit, incombant à la Société émis à sa charge en raison des présentes, sont évaluées sans nul préjudice à la somme de 1000 EUROS.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et ans qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: DONDER, ALEXIS, Joëlle SCHWACHTGEN.

Enregistré à Wiltz, le 30 août 2013. Relation: WIL/2012/552. Reçu soixante-quinze euros (75 €).

Le Receveur (signé): Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à l'acquéreur pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 17 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133006/138.

(130161539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Umbrella Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 647.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 135.447.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013133004/12.

(130161411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Top Pro Sport Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 143.100.

Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2013132998/12.

(130161621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

VIP Domotec S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 45.626.

Extrait des résolutions de l'Associé unique du 20 septembre 2013

L'Associé unique de la société VIP DOMOTEC S.à r.l., au 20 septembre 2013, a décidé de prendre les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de son poste de gérante de Madame Sarah RIGANELLI, administrateur de société, demeurant à L-4407 Belvaux, 16, rue Emile Metz.

- Nomination au poste de gérant de Monsieur Fulvio RIGANELLI, administrateur de société, né le 19/04/1948 in Esch-sur-Alzette, demeurant à L-3825 Schifflange, 16, Cité Schefflengerbiereg

Désormais, la société est administrée par deux gérants:

- Monsieur Fulvio Riganelli, commerçant, demeurant professionnellement à L-3364 Leudelange, rue de la Poudrerie, Zone Industrielle.

- Monsieur Franz-Joseph Hahn, commerçant, demeurant à D-56235 RansbachBaumbach, Auf dem Baumort 4.

La société est dès lors engagée, dans tous les cas, par les signatures conjointes des deux gérants.

Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Pour extrait conforme

FINESSE HOLDING SAH

Référence de publication: 2013133014/22.

(130161813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Visual Enterprise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 102.686.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013133015/10.

(130161624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Watson Pharma International Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 75.764,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 172.484.

Le nom de l'associé unique suivant de la Société a changé:

- Watson Pharmaceuticals, Inc se nomme désormais Actavis, Inc.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Watson Pharma International Holding S.à r.l.
Référence de publication: 2013133019/12.
(130161643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

White Rock Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 654.354.392,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 134.493.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133022/10.
(130162012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

WindNRG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4222 Esch-sur-Alzette, 195-197, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 146.099.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2013.
Pour compte de WINDNRG S.A.
Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2013133024/12.
(130161854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

CF Phoenix Valente Juniors, Association sans but lucratif.

Siège social: L-5256 Sandweiler, 35, rue Nic Welter.
R.C.S. Luxembourg F 9.687.

STATUTS

Trouver ci-dessous les statuts de l'association CF Phoenix Valente Juniors:

Art. 2.1. Le siège de l'association sans but lucratif est fixé à Sandweiler. Elle porte la dénomination: CF PHOENIX VALENTE JUNIORS

Art. 2.2. L'association a été créée pour la création d'une équipe de Futsal

Art. 2.3. L'association comportera 4 membres.

Art. 2.4.

1^{er} membre: Président
Jose De Sousa Valente
35, rue nic Welter
L-5256 Sandweiler
Profession: gérant administratif
Nationalité: Portugaise

1^{er} membre: Vice- Présidente
Ana Maria Soares Valente
35, rue nic Welter
L-5256 Sandweiler
Profession: aide-bureau
Nationalité: Portugaise

3^{ème} membre:
Rafael Soares Valente
18, rue du Village
L-6183 Gonderange
Profession: employé de bureau
Nationalité: Portugaise

4^{ème} membre:
Ramiro Soares Valente
35, rue nic Welter
L-5256 Sandweiler
Profession: employée de bureau
Nationalité: Luxembourgeois

Art. 2.5. Toute entrée est sortie d'un membre de l'association se fera à l'aide d'un courrier par recommandé et avec l'approbation des autres membres de l'association.

Art. 2.6. Les convocations se feront pas simple courrier.

Art. 2.7. Le président et vice-président ont été élu par votre de l'assemblée.

Art. 2.8. Le montant de cotisations ne dépassera pas les 100€

Art. 2.9. Le trésorier tient le conseil d'administration au courant des comptes et présente le bilan à chaque assemblée générale où a chaque fois que nécessaire.

Art. 2.10. Afin de modifier les statuts, les membres de l'Assemblée seront avertis par lettre recommandée et soumis à un vote.

Art. 2.11. Dans le cas où l'association serait dissoute, les éventuels avoirs de cette dernière seraient à verser à une association caritative qui sera choisi lors de la dernière Assemblée Générale. Une preuve sera à disposition pour certifier de la véracité de ce point.

Référence de publication: 2013133078/42.

(130161006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Angela Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 170.884.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a accepté la démission de Monsieur Yves BIEWER, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en tant que représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au Conseil d'Administration de la société ANGELA PRIVATE S.A. SPF, société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 SEP. 2013.

Pour: ANGELA PRIVATE S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Cindy Szabo

Référence de publication: 2013133067/18.

(130161272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Appollo Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 159.492.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a accepté la démission de Monsieur Yves BIEWER, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en tant que représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au Conseil d'Administration de la société APPOLLO PRIVATE S.A. SPF, société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 SEP. 2013.

Pour: APPOLLO PRIVATE S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Cindy Szabo

Référence de publication: 2013133068/18.

(130161109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Alleluia Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 167.059.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130, 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a accepté la démission de Monsieur Yves BIEWER, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en tant que représentant

permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au Conseil d'Administration de la société ALLELUIA PRIVATE S.A. SPF, société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 SEP. 2013.

Pour: ALLELUIA PRIVATE S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Suzana Goncalves Martins

Référence de publication: 2013133065/18.

(130161242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Anabase S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 170.820.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'Administrateur LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130, 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a accepté la démission de Monsieur Yves BIEWER, 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en tant que représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au Conseil d'Administration de la société ANABASE S.A. SPF, société anonyme, ayant son siège social au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Pour: ANABASE S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Aurélie Katola

Référence de publication: 2013133066/18.

(130161271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Arachy Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 161.694.

Conformément aux dispositions de l'article 51 bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a accepté la démission de Monsieur Yves BIEWER, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en tant que représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au Conseil d'Administration de la société ARACHY PRIVATE S.A. SPF, société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 SEP. 2013.

Pour: ARACHY PRIVATE S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Cindy Szabo

Référence de publication: 2013133069/18.

(130161155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Aventador S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 162.875.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'Administrateur LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130, 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a accepté la démission de Monsieur Yves BIEWER, 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en tant que représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au Conseil d'Administration de la société AVENTADOR S.A. SPF, société anonyme, ayant son siège social au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Pour: AVENTADOR S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Aurélie Katola

Référence de publication: 2013133070/18.

(130161183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Endymion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 180.140.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le neuf septembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),
ont comparu:

1.- «CRITERIA S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 97199);

2.- «PROCEDIA S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 97164).

Les sociétés comparantes ci-avant mentionnées sub 1.- et sub 2.-sont toutes deux ici représentées par:

Monsieur Pierre ANGÉ, employé privé, avec adresse professionnelle au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, en vertu de deux (2) procurations lui données à Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg), le 03 septembre 2013.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lequel mandataire, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de: «ENDYMION S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à CINQUANTE MILLE EUROS (50'000.- EUR) représenté par cinq mille (5'000) actions ordinaires d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Aussi longtemps que la société ne dispose que d'un actionnaire unique, celui-ci pourra décider que la société est gérée par un seul administrateur étant entendu que, dès qu'il est constaté que la société dispose d'au moins deux actionnaires, les actionnaires devront nommer au moins deux administrateurs supplémentaires. Dans le cas où la société est gérée par un administrateur unique, toute référence faite dans les statuts au conseil d'administration est remplacée par l'administrateur unique. Une entité ou personne morale pourra être nommée comme administrateur de la société à condition qu'une personne physique ait été désignée comme son représentant permanent conformément à la loi.

Art. 7. Le conseil d'administration devra élire parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) délégué(e)s la gestion journalière peut (peuvent) être nommée (s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur unique ou encore par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 22 mai de chaque année à 09.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un samedi, un dimanche ou un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième (1/10ième) du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Art. 18. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2013.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en mai 2014.

Souscription et Libération

Les cinq mille (5'000) actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société «CRITERIA S.à r.l.», prédésignée, deux mille cinq cents actions	2'500
2.- La société «PROCEDIA S.à r.l.», prédésignée, deux mille cinq cents actions	2'500
TOTAL: CINQ MILLE ACTIONS	5'000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de CINQUANTE MILLE EUROS (50'000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille trois cents euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à TROIS (3) et celui des commissaires à UN (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1.- «CRITERIA S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, avec siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 97199), Monsieur Gabriel JEAN, agira en tant que représentant permanent;

2.- «PROCEDIA S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, avec siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 97164), Madame Catherine DE WAELE, agira en tant que représentant permanent;

3.- Monsieur Gabriel JEAN, juriste, né à Arlon (Belgique), le 05 avril 1967, avec adresse professionnelle au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

En conformité avec l'article sept (7) des statuts de la Société, Monsieur Gabriel JEAN, prénommé, est désigné premier président du présent conseil.

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

«MARBLEDEAL LUXEMBOURG S.à r.l.», une société à responsabilité limitée soumise aux lois luxembourgeoises, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 145 419).

Troisième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article onze (11) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société, Monsieur Gabriel JEAN, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Quatrième résolution

Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2019.

Cinquième résolution

L'adresse de la société est fixée au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg).

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, passé à Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg), les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire des parties comparantes prémentionnées a signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. ANGÉ, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 septembre 2013. Relation: EAC/2013/11760. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013130071/183.

(130158451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2013.

TBU-1 International S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 107.950.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second day of August.

Before Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of "TBU-1 International S.A." (the "Company"), a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 107.950, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 2 May 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 955 of 28 September 2005. The articles of association have been amended several times and for the last time on 2 April 2009 by deed of Me Joseph Elvinger, published in the Mémorial under number 1092 of 2 June 2009.

The meeting was presided over by Me Elsa Idir, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Me Magdalena Staniczek, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Magdalena Staniczek, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The present meeting has been convened by convening notice sent by registered mail to all shareholders inscribed in the register of shareholders of the Company on 9 August 2013.

II. It appears from an attendance list established by the members of the bureau that three hundred fifty-one thousand two hundred thirty-one (351,231) shares out of three hundred fifty-six thousand eight hundred thirty-eight (356,838) shares are represented at this meeting so that the meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda as set forth in the convening notice.

III. The attendance list, signed by the proxy-holder of the shareholders represented and the members of the bureau, shall remain attached together with the proxies to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

IV. The agenda of the Meeting is as follows:

Renewal of the authorised capital of the Company for a five year period; authorization to the board of directors of the Company to determine the conditions of any capital increase by way of authorised capital; approval of the report of the board of directors with respect to the proposed waiver of preferential subscription rights by the shareholders; authorisation to the board of directors to limit or suppress the preferential subscription rights of existing shareholders; consequential amendment of paragraph 3 of article 5 of the articles of association.

After the foregoing was approved by the general meeting, the following resolution was adopted unanimously:

Sole resolution

The general meeting resolved to renew the authorised share capital of the Company which is fixed at additional forty million nine hundred seventy-nine thousand six hundred ninety Euro (EUR 40,979,690.-) represented by thirty-two million seven hundred eighty-three thousand seven hundred fifty-two (32,783,752) additional shares each with a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) for a period of five years starting on the date of the publication in the Mémorial of the notarial deed recording the minutes of the present general meeting.

The general meeting resolved to authorise the board of directors of the Company to issue, within the limits of the authorised capital, new shares.

The general meeting further resolved to authorise the board of directors of the Company to determine the conditions of any capital increase including through contributions in cash or in kind and by the incorporation of reserves, issues premiums or retained earnings, with or without the issue of new shares, or following the issue and the exercise of bonds convertible into or repayable by or exchangeable for shares.

The general meeting also resolved to authorise the board of directors of the Company to set the issue price.

The general meeting acknowledged and resolved to approve the report of the board of directors with respect to the proposed waiver of preferential subscription rights by the shareholders in respect of the issuance of shares for cash with respect of all authorised but un-issued shares and considered that such report was made in accordance with article 32-2 paragraph (3) of the law of 10th August 1915 on commercial companies (as amended).

The general meeting then resolved to empower the board of directors of the Company to limit or suppress the preferential subscription rights of existing shareholders.

Consequently, the general meeting resolved to amend paragraph 3 of article 5 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

"Any authorised but unissued shares shall lapse five (5) years after publication in the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations of the notarial deed recording the shareholders' resolution on the authorized capital passed on 22 August 2013."

There being no further business on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at one thousand euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the persons hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same persons, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Done in Luxembourg, on the day beforementioned.

After reading these minutes the members of the bureau, who are known to the notary, by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-deuxième jour du mois d'août.

Par-devant nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «TBU-1 International S.A.» (la «Société»), une société anonyme constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.950, constituée

par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 2 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 955 le 28 septembre 2005. Les statuts ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois par acte de Maître Joseph Elvinger, le 2 avril 2009, publié au Mémorial, numéro 1092 du 2 juin 2009.

L'assemblée a été présidée par Maître Elsa Idir, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a désigné comme secrétaire Maître Magdalena Staniczek, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a nommé comme scrutateur Maître Magdalena Staniczek, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a déclaré et prié le notaire d'acter que:

I. La présente assemblée a été convoquée par convocation envoyée par lettre recommandée à tous les actionnaires inscrits sur le registre des actionnaires de la Société le 9 août 2013.

II) Il ressort d'une liste de présence établie par les membres du bureau que trois cent cinquante et un mille deux cent trente et une (351.231) actions des trois cent cinquante-six mille huit cent trente-huit (356.838) actions sont représentées à cette assemblée de sorte que l'assemblée est en conséquence régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour tel qu'indiqué dans la convocation.

III) La liste de présence, signée par le mandataire des actionnaires représentés et les membres du bureau, restera annexée ensemble avec les procurations au présent acte et sera soumise au même moment aux formalités de l'enregistrement.

IV) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Renouvellement du capital autorisé de la Société pour une période de cinq ans; octroi d'une autorisation au conseil d'administration de la Société de déterminer les conditions de toute augmentation de capital par voie du capital autorisé; approbation du rapport du conseil d'administration relatif au projet de renonciation aux droits de souscription préférentiels par les actionnaires; octroi d'une autorisation au conseil d'administration de limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires existants; amendement consécutif de l'alinéa 3 de l'article 5 des statuts.

Après l'approbation par l'assemblée générale de ce qui précède, la résolution ci-dessous a été adoptée à l'unanimité:

Résolution unique

L'assemblée générale a décidé de renouveler le capital autorisé de quarante millions neuf cent soixante-dix-neuf mille six cent quatre-vingt-dix Euros (EUR 40.979.690,-) supplémentaires représenté par trente-deux millions sept cent quatre-vingt-trois mille sept cent cinquante-deux (32.783.752) actions supplémentaires, ayant une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour une période de cinq années à compter de la date de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, de l'acte notarié constatant le procès-verbal de la présente assemblée générale.

L'assemblée générale a décidé d'autoriser le conseil d'administration de la Société à émettre, dans les limites du capital autorisé, de nouvelles actions.

L'assemblée générale a aussi décidé d'autoriser le conseil d'administration de la Société à déterminer les conditions de toute augmentation de capital, y compris par des apports en espèces ou en nature, par incorporation de réserves, de primes d'émission ou de bénéfices reportés, avec ou sans émission de nouvelles actions, ou à la suite de l'émission ou de l'exercice d'obligations convertibles en ou remboursable par ou échangeables en actions.

L'assemblée générale a également décidé d'autoriser le conseil d'administration de la Société à fixer le prix d'émission.

L'assemblée générale a pris acte et a décidé d'approuver le rapport du conseil d'administration relatif au projet de renonciation par les actionnaires aux droits de souscription préférentiels afférents à l'émission d'actions en contrepartie d'espèces, ce rapport ayant été réalisé conformément à l'article 32-2, paragraphe (3), de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

L'assemblée générale a aussi décidé d'autoriser le conseil d'administration de la Société de limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires existants.

Partant, l'assemblée générale a décidé de modifier l'alinéa 3 de l'article 5 des statuts de la Société, qui se lira comme suit:

«Toute action autorisée mais non émise expirera cinq (5) ans après la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, de l'acte notarié constatant la résolution des actionnaires sur le capital autorisé du 22 août 2013.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée générale a été clôturée.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de toute nature devant être supportés par la Société sont estimés à mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais prend acte que, à la demande des parties aux présentes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes parties, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise l'emportera.

Fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture de ce procès-verbal les membres du bureau, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. IDIR, M. STANICZEK, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 26 août 2013. Relation: DIE/2013/10404. Reçu soixante-quinze (75,-) euros

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 13 septembre 2013.

Référence de publication: 2013130337/141.

(130158171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2013.

JAPL, Diop secs, Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 1.000,00.

Siège social: L-5441 Remerschen, 8, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 167.205.

Procès verbal d'assemblée générale extraordinaire du 13 septembre 2013 à 10h 00

Les associés de « JAPL -DIOP-SECS», SECS au capital social de 1000€, immatriculée au registre de commerce de et à Luxembourg sous le numéro B167205 tous présents se déclarent dûment convoqués pour se tenir en assemblée générale extraordinaire, afin de délibérer et statuer sur l'ordre du jour suivant:

1. Modification de l'article 4 des statuts: Objet Social;

La société a pour objet la location de voiture avec ou sans chauffeur, la location de TAXI, l'activité et les services commerciaux. La société prendra: des participations sous quelque forme que ce soit dans les sociétés Luxembourgeoises ou étrangères par acquisition, par: achat, souscription ou de tout autre manière par aliénation de vente, échange, ou de tout autre manière, de valeur mobilière de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera. La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie. La société peut également garantir, accorder des prêts ou les assister autrement, notamment par des prestations de services à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société. Elle a également pour objet l'acquisition, la mise en valeur et la concession de brevets, marques, dessins, modèles, droits d'auteur etc., ainsi que la prestation de services dans les domaines administratifs et commerciaux auprès de ses filiales. Elle pourra faire en outre toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet. Import, export et l'achat -vente de véhicule neuf et d'occasion

Les associés décident à l'unanimité d'accepter la Modification de l'objet social:

Monsieur DIOP Patrick, Amadou / Mme DECHMANN Alix, Marie Anne.

Référence de publication: 2013130785/26.

(130158978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

KPI Residential Property 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 109.131.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013132083/9.

(130160909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Peintures ROBIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8705 Useldange, 31, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 92.537.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013130238/10.

(130158290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2013.